

The Last Great Ape Organization – LAGA

Rapport d'activités- Juillet 2022



Sommaire :

- **Le Directeur adjoint a tenu une réunion avec deux responsables de TRAFFIC pour discuter de la conservation des pangolins et du développement du groupe de travail sur les pangolins au Cameroun.**
- **Il a participé à un atelier organisé par TRAFFIC en vue de la formation des agents de l'aéroport international de Nsimalen, au cours duquel il a fait une présentation sur l'application de la loi faunique.**
- **Dans le cadre du projet Global Portrait, le portrait du directeur adjoint a été publié en ligne. Ce portrait a été réalisé par l'artiste James Nickells qui est le fondateur du Global Portrait Project.**
- **Le chef du département des enquêtes a eu un échange avec le Sous-Préfet, le chef de poste de contrôle et de chasse, le commandant de la brigade de gendarmerie et le commissaire du commissariat spécial d'Ayos afin de renforcer la collaboration.**
- **Il n'y a pas eu d'opérations ce mois-ci et des efforts sont déployés pour que des opérations aient lieu le mois prochain.**

Généralités

Dans le cadre du Global Portrait Project, le portrait du directeur adjoint a été publié en ligne. Le portrait a été réalisé par l'artiste James Nickells qui est le fondateur du Global Portrait Project. Il peint un éco-activiste dans chacun des 196 pays choisis dans le monde. Le directeur adjoint a été sélectionné pour le compte du Cameroun.

Le directeur adjoint a tenu une réunion avec deux responsables de TRAFFIC pour discuter de la conservation du pangolin et du renforcement du groupe de travail sur le pangolin au Cameroun.

Il a également participé à un atelier pour la formation des agents de l'aéroport international de Nsimalen. Il a fait une présentation sur l'application effective de la loi faunique au cours de cet atelier qui a été organisé par TRAFFIC.

Le chef du département des enquêtes a tenu une réunion avec le Sous-préfet, le chef du poste de contrôle et de chasse, le commandant de la brigade de gendarmerie et le commissaire spécial d'Ayos afin de renforcer la collaboration.

Aucune opération n'a eu lieu ce mois et des efforts sont mis en œuvre pour que des opérations aient lieu le mois prochain.

Département des enquêtes :

- **16 missions d'enquête** dans **6 des 10 régions** du Cameroun, dont les régions du Littoral, de l'Ouest, du Centre, de l'Adamawa, du Sud et de l'Est.

- Le chef du département des enquêtes a rencontré le Sous-préfet, le chef du poste de contrôle et de chasse, le commandant de la brigade de gendarmerie et le commissaire spécial d'Ayos pour renforcer la collaboration.

- Il a également rencontré le chef du poste de contrôle et de chasse de Kye ossi, nouvellement installé, afin de renforcer la collaboration et le partage d'informations.

Tableau des enquêtes

<i>Missions d'enquête</i>	<i>Regions</i>	<i>Nombre d'opérations</i>	<i>Nombre de trafiquants arrêtés</i>
16	6	0	0

- **Aucune opération n'a eu lieu ce mois, mais le département a mené une réflexion et proposé de nouvelles stratégies pour garantir des arrestations le mois prochain.**

Département Juridique :

- Le département juridique de LAGA a effectué 7 missions hors de Yaoundé - Région Centre : 1 à Ebolowa (Sud), 1 à Sangmelima (Sud), 2 à Douala (Littoral), 1 à Akonolinga (Centre), 2 à Ngoumou (Centre).

- Il y a 15 trafiquants derrière les barreaux ce mois : 3 dans la région Est, 2 dans la région Sud, 2 dans la région Centre, 2 dans la région Littoral et 6 dans la région Ouest.

- 36 affaires ont été suivies par le département juridique.

- 31 affaires ont été inscrites aux rôles des différentes juridictions.

- 1 trafiquant a été condamné.

- **Décision de justice** : Il y a eu 2 décisions de justice ce mois.

04/07/2022 : Le Tribunal de Première Instance de Douala - Bonassama a reconnu NUMVI Christopher coupable et l'a condamné à 3 mois de prison ferme, à payer 100.000 FCFA d'amende et 2.000.000 FCFA à titre de dommages et intérêts.

Il avait été arrêté à Douala - Bonaberi le 08/04/2022 pour détention illégale d'un mandrill vivant.

05/07/2022 : Le Tribunal de Première Instance de Ngoumou a déclaré OTTOU ATANGANA Moïse non coupable et l'a acquitté.

Il avait été arrêté à Yaoundé - Bandoumou le 28/03/2022 pour détention illégale de deux chimpanzés.

- **Appel** : Un appel a été interjeté devant la Cour d'appel du Centre, dans l'affaire OTTOU ATANGANA Moïse.

Tableau des activités du département

<i>Nbre de missions (hors de Yaoundé)</i>	<i>Nbre de décisions de justice</i>	<i>Nbre de trafiquants condamnés à des peines de prison</i>	<i>Peine de prison (en Mois)</i>	<i>Nbre de trafiquants condamnés (pas de peines de prison)</i>	<i>Nbre de d'Appel interjeté</i>	<i>Nbre d'affaires suivies</i>
7	2	1	3	0	1	31

Médias :

- 20 éléments médiatiques ont été produits et transmis aux médias : presse écrite, radio et internet. Soit 11 articles de presse écrite (8 en français et 3 en anglais), 5 flashes radio (3 en anglais et 2 en français) et 4 publications Internet (3 en français et 1 en anglais).

- Au total, 13 éléments médiatiques ont été produits en langue française et 7 en langue anglaise, soit 65% en anglais et 35% en français.

- Les sujets ont porté sur l'application de la loi faunique, notamment : le procès de deux trafiquants arrêtés avec un mandrill à Douala et le jugement de 3 trafiquants au Tribunal de Première Instance d'Ekounou pour la détention illégale de 386kg d'écailles de pangolin.

Tableau des publications médiatiques

<i>Nbre d'éléments</i>	<i>TV</i>	<i>Radio</i>	<i>Presse écrite</i>	<i>Internet</i>
20	0	5	11	4

Relations extérieures et politique :

- Le Directeur adjoint a tenu une réunion avec deux responsables de TRAFFIC pour discuter de la conservation des pangolins et du renforcement du groupe de travail sur les pangolins au Cameroun.

- Il a participé à un atelier de formation des agents de l'aéroport international de Nsimalen. Il a fait une présentation sur l'application de la loi faunique au cours de cet atelier qui a été organisé par TRAFFIC.

- Un conseiller juridique a rencontré les Procureurs de Sangmelima, Akonolinga et Douala - Bonasama respectivement pour discuter des stratégies juridiques concernant les affaires en cours devant leurs juridictions.

- Un autre conseiller juridique a tenu deux réunions : l'une avec le procureur d'Ebolowa et la seconde avec le procureur de Ngoumou pour discuter des affaires pendantes devant leurs tribunaux respectifs.

Management :

- Le programme de formation de l'ancien coordinateur du Burkina Faso a été mis en œuvre et plusieurs activités de formation et de test ont été réalisées dans les départements d'enquête et juridique.

Activisme :

Toutes les activités de promotion de l'activisme menées par la famille LAGA sont en ligne ; elles peuvent être consultées sur le site Internet de LAGA - <http://www.laga-enforcement.org/Activism/tabid/77/Default.aspx>.

Film documentaire The WhistleBlowers: Inside the UN

L'équipe a regardé un documentaire réalisé par la BBC sur les dénonciations au sein du système des Nations Unies. La révélation choquante de la perversion et des abus de pouvoir au sein de l'ONU est exposée dans ce film captivant et émouvant, au fur et à mesure que les cas d'abus sont révélés. Ce qui bouleverse, c'est la réaction à ces révélations et leur dissimulation. En effet, l'ONU est censée être une institution qui œuvre pour la probité, les vertus et qui est l'autorité morale supérieure. L'impunité révélée dans ce documentaire est préoccupante.

Finance :

En préparation et sera disponible dès que possible sur le site web de LAGA www.laga-enforcement.org.

Lien du mois :

Camer.be, un site d'information en ligne, a publié ce mois un article relatif au procès des trois suspects arrêtés avec 386 kg d'écaillés de pangolin au quartier de Mimboman à Yaoundé. <https://www.camer.be/91777/11:1/cameroun-pangolin-scales-traffickers-at-the-ekounou-court-cameroon.html>

Photo du mois :



Portrait du directeur adjoint, réalisé par l'artiste James Nickells du Global Portrait Project. Il dessine un éco-activiste dans chacun des 196 pays.